

PRIME 2017 POUR SE CHAUFFER AU GAZ NATUREL

En plus de la possibilité d'un **raccordement gratuit au réseau de distribution d'une valeur de 910 € HTVA** (suivant réglementation), vous pouvez bénéficier des primes suivantes :

250 € pour un nouveau raccordement d'un logement de type résidentiel

Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Votre bâtiment peut être raccordé au réseau de gaz naturel
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Installation, au minimum, d'une chaudière à condensation à haut rendement au gaz naturel (label énergétique Classe A)

Conditions administratives

- Commande du raccordement entre le 01/04/2017 et le 31/12/2017 sur base de l'acceptation de l'offre RESA en ordre de validité
- Mise en service du compteur dans les 12 mois suivant l'exécution du raccordement

ou

400 € pour le remplacement de votre installation de chauffage existante par un système au gaz naturel pour un logement résidentiel

Logement existant **non encore raccordé** au réseau de gaz naturel

Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Votre bâtiment peut être raccordé au réseau de gaz naturel
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Installation d'un chauffage au gaz naturel, au minimum :
 - ✓ une chaudière à condensation à haut rendement (label énergétique Classe A)
 - ✓ un convecteur à haut rendement HR+, ou
 - ✓ un poêle à haut rendement HR+ au gaz naturel
- Votre logement peut être raccordé au réseau de gaz naturel

Conditions administratives

- Commande du raccordement entre le 01/04/2017 et le 31/12/2017 sur base de l'acceptation de l'offre RESA en ordre de validité.
- Mise en service du compteur dans les 12 mois suivant l'exécution du raccordement

Logement **déjà raccordé** au réseau de gaz naturel

Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé

- Installation d'un chauffage au gaz naturel, au minimum :
 - ✓ une chaudière à condensation à haut rendement (label énergétique Classe A)
 - ✓ un convecteur à haut rendement HR+, ou
 - ✓ un poêle à haut rendement HR+ au gaz naturel

Conditions administratives

- Mise en service du compteur de gaz naturel ou
- Si le compteur est déjà en fonction pour assurer le fonctionnement d'appareil de cuisson, au minimum, installation d'une chaudière à condensation à haut rendement au gaz naturel (label énergétique Classe A)

Demander une prime

- Au plus tard dans les 6 mois après :
 - ✓ la mise en service du compteur ou
 - ✓ la date de la facture finale de l'installation de la chaudière (première facture d'acompte datée au plus tôt du 01/04/2017)
- Uniquement via le formulaire dédié :
 - ✓ dûment complété, signé et accompagné des annexes souhaitées
 - ✓ envoi par e-mail ou envoi postal
 - ✓ annexe à joindre obligatoirement : copie de la facture (la facture précise le type de chauffage de manière univoque)
- Une seule prime par compteur (EAN) : 1 EAN = 1 prime
- La prime versée ne sera pas supérieure au montant de la facture associée à la demande
- La législation en vigueur doit être respectée pour que la prime soit accordée
- Paiement de la prime
 - ✓ dans les 6 mois à dater de la réception de la demande de prime "conforme"
 - ✓ RESA se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires

Primes "Wallonie" associées

- Consultez : <http://energie.wallonie.be>
- Prime de 200 € à 600 € suivant la catégorie de revenus de votre ménage

Renseignements, conditions détaillées et formulaire de demande :

Via notre site Internet :

<http://www.resa.be>

Par téléphone : 04/220 12 11

Via e-mail : primes@resa.be

Par courrier postal :

RESA

Primes - Division Connections
Rue Louvrex, 95 - 4000 Liège



RESA, rue Louvrex 95 - 4000 Liège
04/220 12 11 - www.resa.be